

Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire
de l'association GRIFON

Compte rendu par Alarig Le Lay

07 octobre 2024

Préambule

Le 07 octobre 2024 à 20h, les membres de GRIFON se sont réunis en assemblée générale ordinaire en videoconference sur le BBB.

L'association Grifon (groupe rennais pour un internet ouvert et neutre) réunit des personnes intéressées par le pluralisme numérique dans le monde moderne. Afin de proposer une alternative, Grifon met à disposition de ses membres de l'infrastructure numérique telle que des machines virtuelles, des VPNs, de l'espace en baie, ainsi que des lignes ADSL et bientôt fibre.

Tout au long de ce PV, « le CA » désigne « le conseil d'administration ».

Personnes présentes :

- Boris Tassou, membre du CA,
- Alarig Le Lay, membre du CA,
- Damien Lacoste, membre du CA,
- Gaël Fauconnier,
- Axel Viala,
- Aurélia
- demarmax
- Fabrice Régnier (pour KAZ)
- Jerome C
- Otyugh
- Philippe Lhardy
- Santiago Ruano
- snifboy (non membre, représentant faimaison)
- XeL (non membre)

Procurations :

- Aucune

L'assemblée générale désigne Alarig Le Lay en qualité de président de séance et Boris Tassou en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum de deux membres du CA étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Ordre du jour

Le président de séance présente l'ordre du jour :

- Approbation du rapport moral,
- Approbation du rapport financier,
- Mandats,

— Mise à jour des membres du CA.

1 Approbation du rapport moral

1.1 Réseau

Le transitaire Cogent a été résilié afin de compenser la hausse des prix du courant.

Un routeur a été ajouté à TH2 Léo Frot en partenariat avec Stolon afin d'avoir plus de connectivité, ce qui a permis l'ajout du point d'échange FNC-IX en 10G. Nous nous sommes également branché à NL-ix mais il est transporté jusqu'à Rennes.

Grâce à cette présence à TH2, il est prévu d'ouvrir une porte de collecte fibre chez Ielo en 10G, également en partenariat avec Stolon mais aussi FAI-maison. Le prix à supporter pour grifon est estimé à 120 € par mois, et nous espérons proposer aux membres des lignes à 300 Mbps à 45 € TTC par mois et des lignes à 1 Gbps à 50 € par mois. La choix est fait de prendre la porte à Paris par Ielo car la seule alternative locale était une porte Orange aux tarifs prohibitifs par rapport à ceux de Ielo. Ces prix inclus une marge de 5 € par mois afin de financer l'infrastructure de Grifon. Pour l'ouverture d'une lignes, les frais d'accès au service sont estimés à 80 € TTC, qui seront re-facturés tel quel à l'adhérent (sinon Grifon perdrait de l'argent étant donné le très faible marge). Nous précisions qu'une porte de collecte est un contrat qui permet à Grifon de collecter des lignes fibres sur l'infrastructure d'opérateurs tiers (grâce aux protocoles L2TP et PPP).

Il n'y aura pas de changement pour l'ADSL et la 4G, la porte de collecte Phibee restera active.

Nous avons également mis en place un service de VPN WireGuard afin d'avoir de meilleures performances qu'avec l'offre OpenVPN actuelle. L'intérêt de WireGuard est qu'il est kernel-land, donc on limite le context-switching. Il y a déjà 6 nouveaux VPNs en deux mois, ce qui est assez encourageant. Il a été décidé de garder le même prix que pour OpenVPN afin de ne pas rajouter de lignes de compta inutiles.

Il n'est pas envisager de forcer les gens à passer d'OpenVPN à WireGuard, les deux offres cohabiteront tant qu'OpenVPN continuera à être supporté par ses développeurs. KAZ a exprimé l'envie d'en proposer à ses propres adhérents, et un partenariat avec Grifon a été évoqué.

1.2 Infrastructure

- Grifon possède cinq hyperviseurs :
- 3 Dell R710 pour les VMs adhérentes

— 1 Dell R510 et 1 Dell R240 pour les VMs de Grifon

Une mise à jour de Proxmox vers la version 8 a été effectuée, et il est prévu de remplacer les machines pour les VMs adhérentes par des R630 moins consommateurs en énergie.

1.3 Gestion courante

La comptabilité de grifon était précédemment faite dans GNUcash et les factures étaient éditées avec des scripts python à partir de sources L^AT_EX et de données dans une base PostgreSQL. Ceci imposait de tout gérer en CLI python/bash/sql et de lancer les scripts tout les mois, en plus de maintenir le code afin de rester conformes aux règles en vigueur.

Afin de faciliter cette gestion, tout a été déplacé sur Dolibarr, les factures sont donc désormais éditées automatiquement et les rappels de cotisation aussi.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 2

2 Approbation du rapport financier

Aucun déficit n'a été constaté sur l'exercice 2023/2024, le bilan est positif à hauteur d'un peu plus de 2 000 € : 17 823,00 € encaissés et 15 773,98 € dépensés. Ce surplus permettra de supporter les coûts de la porte de collecte évoquée dans le bilan moral, ainsi que le maintien en bonnes conditions du matériel existant (disques durs ou SPF qui tombent en panne par exemple). La plus grosse part du chiffre d'affaire est faite par la location de U dans les baies de l'association (7 120 €), mais le produit le plus vendu est le VPN (298 factures émises). Le détail du rapport est disponible dans le dossier comptabilité et diffusable sur demande.

Il est aussi mis en avant qu'afin de continuer à avoir un fond de roulement stable, et étant donné que les factures sont maintenant envoyées à temps, beaucoup moins de flexibilité sera tolérée lors de non-paiement.

KAZ demande si grifon dispose de subventions, nous expliquons que nous n'en avons jamais demandé. L'association a démarré avec 2000 € apportés par les premiers adhérents, les a remboursés dans les premières années, et tourne depuis toujours sur les fonds des fournitures de services et prestations.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 2

3 Mandats

Les mandats avec responsabilité demandent à ce que les mandataires soient membres du CA. Ces mandats sont : administrateur réseau, administrateur système, responsable des démarches administratives et comptable.

Attribution des mandats :

- Administrateur réseau : Alarig Le Lay (principal), Damien Lacoste (adjoint)
- Administrateur système : Alarig Le Lay (principal), Damien Lacoste (adjoint), Boris Tassou (adjoint)
- Administrateur virtualisation : Boris Tassou (principal), Damien Lacoste (adjoint)
- Responsable des formalités administratives : Alarig Le Lay (principal), Boris Tassou (adjoint), Gaël Fauconnier (adjoint)
- Trésorier : Boris Tassou (principal), Gaël Fauconnier (adjoint), Alarig Le Lay (adjoint)

Il est possible d'attribuer de nouveaux mandats en cours d'année sur réunion du CA.

Les membres du CA ont accès à toutes les informations.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 2

4 Conseil d'administration

La liste complète des membres du conseil d'administration de l'association GRIFON est mise à jour avec le contenu suivant :

- Boris Tassou, architecte infrastructure, nationalité française, 47 la ville Méreuc, 22150 Saint-Carreuc
- Alarig Le Lay, ingénieur réseau, nationalité française, 13 avenue Germaine Dulac, 35000 Rennes
- Damien Lacoste, administrateur réseau, 15 chemin de Castaing, 64290 Gan
- Gaël Fauconnier, ingénieur processus, 29 quai André Pinçon, 53000 Laval

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 2

5 Clôture de séance

Clôture de l'assemblée générale ordinaire à 22h10.